



S'abonner

Société

Terrorisme : quatre membres de l'ultradroite mis en examen et écroués

Les quatre hommes sont soupçonnés d'association de malfaiteurs terroriste criminelle. Dix personnes avaient été interpellées en début de semaine.

Par H.R avec AFP

Publié le 18/11/2023 à 15h27



Le GUD est l'un des principaux mouvements d'ultradroite (ici en manifestation le 5 juin dernier). © XOSE BOUZAS / Hans Lucas / Hans Lucas via AFP

Temps de lecture :
3 min



Quatre hommes présentés comme acquis à l'idéologie d'ultradroite ont été mis en examen à Paris, vendredi soir, par un juge antiterroriste, avant d'être placés en détention provisoire. Dix personnes, âgées de 17 à 60 ans environ, avaient été interpellées en début de semaine, notamment en Bretagne et dans le sud de la **France**, dans cette enquête confiée à la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), a indiqué une source proche de l'enquête à l'Agence France-Presse (AFP).

Six ont été relâchées sans poursuite à ce stade, selon une autre source proche du dossier.

LE JOURNAL DU SOIR

Tous les soirs à 18h

Recevez l'information analysée et décryptée par la rédaction du Point.

S'inscrire

Transactions d'armes

Ce coup de filet a été réalisé dans le cadre d'une information judiciaire ouverte fin septembre, notamment pour association de malfaiteurs terroriste criminelle, par le Parquet national antiterroriste (Pnat). Les investigations portent « sur des transactions d'armes entre plusieurs individus adhérant à une idéologie violente d'ultradroite, dont certains évoquaient des projets d'action violente contre différentes cibles (groupe antifasciste notamment) », explique le Pnat.

À lire aussi : **P** Antisémitisme en France, le retour de la peur

L'information judiciaire est également ouverte pour détention et fabrication non autorisée d'engins explosifs, acquisition non autorisée d'armes de catégorie B et C, acquisition, détention et cession d'armes de catégorie A, B et C, le tout en relation avec une entreprise terroriste. Selon la source proche de l'enquête, la plupart des interpellés, chez qui ont été saisies plus d'une centaine d'armes ou de munitions, sont « passionnés d'armes » et « bercent dans un environnement idéologique qui va du survivalisme à l'extrême droite ».

Une partie de leurs propos est « extrêmement hostile à l'égard des immigrés, **des Juifs** », affirme-t-elle. L'enquête a débuté avec l'interpellation en juin de Hischam L., 20 ans, originaire de Chambéry (Savoie), pour avoir menacé de tuer son frère.

Ce jeune « acquis à l'idéologie de l'ultradroite », selon la source proche de l'enquête, avait à l'époque été condamné à trente mois de prison, dont dix-huit mois avec sursis, et interdiction de détenir une arme pendant quinze ans.

Haine des immigrés et des « gauchistes »

Des armes et des documents, ainsi que « des éléments entrant dans la fabrication du TATP », un explosif, avaient été retrouvés à son domicile, selon les sources. Hischam L. n'avait « pas de projet d'attentat caractérisé », a précisé la source proche de l'enquête, mais « une haine des « gauchistes » des Juifs et des immigrés ».

Des « enquêteurs se sont rendu compte qu'il avait reçu par colis des armes ou des munitions par un militaire en exercice », a précisé une autre source proche du dossier. Cheveux courts et noirs, vêtu d'un polo gris au liseré jaune et rouge, Hischam L. a été placé vendredi soir en détention provisoire après avoir été mis en examen.

À lire aussi : Ultradroite : « Les mouvements les plus dangereux sont ceux qu'on ne voit pas »

La juge des libertés et de la détention lui a rappelé qu'il avait été condamné il y a quelques mois pour détention illégale d'armes. « La confiance que la **justice** peut investir en vous est très faible », a-t-elle ajouté. En juin 2022, Hischam L. avait déjà été interpellé après s'être montré dans l'espace public près d'Aix-les-Bains (Savoie) masqué, dans une tenue blanche

faisant penser à celle du Ku Klux Klan, le mouvement suprémaciste blanc américain, et muni d'une réplique de fusil d'assaut kalachnikov utilisée pour l'airsoft, selon *Le Dauphiné libéré*.

Le militaire, né en 2002 et domicilié à Thouars (Deux-Sèvres), a lui aussi été mis en examen dans le dossier, tout comme un ancien policier âgé de 58 ans et un adolescent de 17 ans, selon des sources proches du dossier. Lors de leur garde à vue, les mis en cause ont soutenu qu'ils se procuraient des armes « à des fins de protection, de défense », selon l'une des sources proches de l'enquête. Leurs avocats n'ont pas réagi dans l'immédiat.

En juillet, le patron de la DGSI, Nicolas Lerner, avait alerté sur « la résurgence très préoccupante » des actions violentes de l'ultradroite. Dix projets d'attentat terroriste de l'ultradroite ont été déjoués depuis 2017, avait-il dit.

Un avis, un commentaire ?

Partagez votre opinion avec les autres membres du Point.

S'abonner

Ce service est réservé aux abonnés. [S'identifier](#)

Commentaires (7)

Klaxon 18-11-2023 • 21h08

Et, ça pourrait même recouvrir ce qui se passe par ailleurs. Au moins, faire le pendant.

brunog74 18-11-2023 • 20h02

Enfin nous voilà rassurés ! C'est vrai que nous sommes terrorisés au quotidien par ces groupes d'ultra droite ! Les isla... [Lire plus](#)

jeromesavonadiritorno 18-11-2023 • 19h56

Sûr que ça rend l'ultra droite très dangereuse...

Voir les commentaires suivants

L'INFO EN CONTINU

18H41 - Val-de-Marne : l'enfant retrouvé à Choisy-le-Roi a succombé à ses...

17H58 - L'intelligence artificielle et la justice font-elles bon ménage ?

17H02 - Mort d'un enfant près de Toulouse: la mère et le beau-père mis en...

16H00 - Les radicaux finissent toujours par se trahir

Toute l'actualité Société



Rejoignez les esprits libres

1€

le 1^{er} mois
sans engagement

S'abonner

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

P. Ersilia Soudais, la députée LFI que personne n'ose défendre



P. Emmanuel Maprou face à l'obsolescence programmée de son mandat



P. Nouvel ordre mondial : faut-il craindre un embrasement généralisé ?



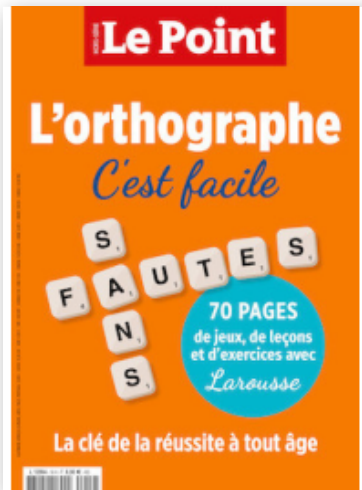
LES PLUS LUS

1 Ersilia Soudais, la députée LFI que personne n'ose défendre

2 Le sénateur Joël Guerriau mis en examen et placé sous contrôle judiciaire

3 Éric Duprou-Moretti et le crime de lèse-magistrat

NOS HORS-SÉRIES



Mardi 17 octobre 2023

[Voir les hors-séries](#)


LE CLASSEMENT DES HÔPITAUX



P. EXCLUSIF. Les tableaux d'honneur 2021 des hôpitaux et cliniques

P. Palmarès des hôpitaux : un professeur de médecine dénonce la censure

[Trouver le meilleur hôpital](#)

Consultez toute l'actualité en France et dans le monde sur *Le Point*, suivez les informations en temps réel et accédez à nos analyses, débats et dossiers.

LES UNIVERS

[Le Point Montres](#)

[Le Point Vin](#)

[Le Point Auto](#)

[Le Point Pop](#)

[Le Point Afrique](#)

[Euréka](#)

LIRE LE POINT

[Abonnement](#)

[L'édition de la semaine](#)

[La boutique](#)

[L'application mobile](#)

[Les newsletters](#)

À PROPOS

[Expérience Le Point](#)

[Tutoriel Vidéo](#)

[Publicité](#)

[Le Point Stories](#)

[Nous sommes OJD](#)

[Les forums du Point](#)

LIENS UTILES

[Nous contacter](#)

[Nos journalistes](#)

[Archives](#)

[Le Point pour les déficients visuels](#)

[FAQ](#)

[Abonnements](#)

[Crédit d'impôt](#)

[Plan du site](#)

LES SERVICES

Cours de langues

Forfait mobile

Comparateurs PER

Code promo lastminute.com

Code promo C&A

Code promo Emirates

Code promo Bleu Bonheur

Code promo SFR

SUIVEZ-NOUS



[Portail de la transparence](#) - [Mentions légales](#) - [CGU](#) - [CGV](#) - [Conditions générales d'un compte client](#) - [Charte de modération](#) -

[Politique de protection des données à caractère personnel](#) - [Gérer mes cookies](#)